ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

étiquetage informatif

Question écrite n° 16306

Texte de la question

M. François Grosdidier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur des viticulteurs qui apposent sur les étiquettes une expression en langue étrangère pour désigner l'origine des produits. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître s'il envisage d'inciter les producteurs à utiliser la langue française sur les étiquettes des produits.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales a été appelée sur le choix de certains viticulteurs d'apposer sur les étiquettes une expression en langue étrangère pour désigner l'origine des produits. Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales partage le souci de l'honorable parlementaire quant au rayonnement de la langue française. Cependant, l'exportation est un débouché très important pour les vins produits en France. L'an dernier, elle a représenté 5,3 milliards d'euros, essentiels pour l'économie du vignoble français. Presque tous les principaux clients sont des pays non francophones : Allemagne, Royaume-Uni, Pays-Bas et Etats-Unis pour n'en citer que quelques-uns. C'est pour cette raison qu'indiquer, dans la langue de ces pays, l'origine des vins, est une nécessité, quand elle n'est pas une obligation réglementaire. Le vin n'est pas un simple produit et les bouteilles qu'exportent les opérateurs français sont porteuses de toute une culture qui est propre à la France. A ce titre, et malgré l'emploi éventuel d'une langue étrangère pour en indiquer l'origine, les vins restent les ambassadeurs de culture française à l'étranger.

Données clés

Auteur : M. François Grosdidier
Circonscription : Moselle (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 16306
Rubrique : Consommation
Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche
Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 avril 2003, page 2818
Réponse publiée le : 29 septembre 2003, page 7443